

**Lille  
Métropole**

**Conseil de développement**

**Contribution du  
Conseil de développement de Lille métropole  
au SCOT de Lille métropole**

**Une démarche de concertation ambitieuse et  
innovante pour l'aménagement  
et le développement de la métropole**

**Mai 2012**

*Validée en Bureau du Conseil de développement le 10 mai 2012*



# La concertation : enjeux et ambitions pour la métropole

Le Conseil de développement et ses membres représentant les acteurs de la société civile organisée souhaitent que l'élaboration du SCOT s'accompagne d'une **démarche de concertation** permettant de **mobiliser** les acteurs de la société civile, les habitants et les élus dans **un dialogue sur les enjeux du territoire**, dans un débat faisant émerger **une vision partagée de l'avenir du territoire**.

Le Conseil de développement considère que la concertation est un enjeu fondamental pour la métropole, et ceci à triple titre.

## 1. UN ENJEU POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DU SCOT

Il s'agit de faire émerger un projet **fédérateur et mobilisateur**.

La concertation dans le cadre d'un SCOT doit permettre **une meilleure connaissance des besoins** des « bénéficiaires » du projet (les habitants, les acteurs du territoire et les élus). Elle doit provoquer des **occasions de rencontres** entre des élus et des publics pour réfléchir à l'avenir de leur territoire et des lieux qui font sens dans ce territoire. Ainsi le projet gagne en sens, en légitimité, en appropriation réciproque et permet une certaine acceptabilité sociale.

En ce sens, la concertation ne doit pas être vue comme un « risque » mais comme une opportunité de **sécuriser l'avenir du projet d'aménagement dans le temps et ainsi de faciliter sa déclinaison locale**.

## 2. UN ENJEU D'INNOVATION TERRITORIALE

La nature d'un SCOT, document technique et prospectif souvent réduit à une « question de spécialistes », rend l'exercice de la concertation difficile pour susciter l'intérêt et la réaction du public, qu'il soit citoyen, acteur économique et social ou même élu.

Il est pourtant **une opportunité d'innovation pour le territoire** : innovations en termes de méthodes et d'animation, innovations pour construire un dialogue territorial et le pérenniser.

## 3. UN ENJEU POUR L'IMAGE DE LA METROPOLE

Organiser la concertation des publics autour d'un projet relève d'une exigence de démocratie et d'efficacité pour construire une action publique plus adaptée.

Il s'agit de construire une métropole avec ses habitants et ses forces vives en mettant en œuvre une **concertation « exemplaire »** car, originale et **innovante** dans l'animation du débat, laboratoire d'idées, productrice de sens, fédératrice pour l'avenir. La concertation d'une métropole européenne comme la nôtre doit aussi comporter une dimension euro-régionale et transfrontalière.

# Les publics à associer dans une dynamique de concertation métropolitaine

## 1. LES ELUS : acteurs majeurs du SCOT, concernés dans le cadre de leur mandat

Le SCOT a des incidences sur la **gestion des communes** et sur la relation quotidienne des élus **avec leurs administrés** : il convient donc qu'ils soient **bien informés** et **associés étroitement** à l'élaboration de ce document stratégique. Il s'agit de s'adresser à l'ensemble des élus locaux, au-delà de ceux qui participent au Syndicat Mixte.

Les élus sont acteurs du SCOT : ils ont une expertise de gestion locale des espaces et veillent à la cohérence des décisions intercommunales et municipales.

Ils sont aussi en contact direct avec la population et ont un lien privilégié de proximité avec les habitants : ils sont donc des **relais importants à former et à informer**.

## 2. LES ACTEURS DU TERRITOIRE : des relais sur lesquels s'appuyer

Il s'agit des entreprises, associations, chambres consulaires professionnelles et fédérations, syndicats, établissements de formation, ... pour qui le SCOT impacte l'activité économique et les projets de développement.

Certains d'entre eux sont déjà, dans une certaine mesure, un « public averti » : il s'agit donc de **faciliter leur bonne information** en tant qu'acteur de l'avenir de leur territoire, de leur permettre ainsi d'**approfondir leur réflexion** et **susciter leur participation**.

Ce sont aussi des **relais d'information vers le « grand public »** : ils peuvent ainsi contribuer à démultiplier la concertation sur le SCOT, par exemple en accueillant les expositions ou des réunions publiques par exemple (ex : des réunions publiques dans les Maisons des associations permettent de toucher un certain nombre d'acteurs associatifs).

## 3. LES HABITANTS : informer, susciter l'intérêt

Ils sont les premiers concernés par l'aménagement du territoire et les implications du SCOT au quotidien (commerces, déplacement, cadre de vie,...).

Il s'agit de **faciliter la compréhension** des enjeux et des contraintes du territoire pour les impliquer dans le projet et faire en sorte qu'ils deviennent acteurs des évolutions de leur territoire.

Il convient de **susciter l'intérêt en adaptant le message** pour démontrer l'impact qu'un tel document de planification a sur la vie quotidienne (ex : sur les Plans Locaux d'Urbanisme, impacts économiques liés au développement d'activités, impact sur leur mobilité,...).

Pour chaque public, il conviendra de déterminer le contenu de la concertation (quels sujets, quels questionnements, ...) et l'échelle de cette concertation (arrondissement, territoire, commune,...).

# Animer les dispositifs de concertation prévus et innover dans de nouvelles actions

La loi prévoit de mettre en place des actions de concertation obligatoires. Les moyens minimum de la concertation pour l'Arrondissement de Lille sont fixés par la délibération du Syndicat Mixte du 27/11/08\*.

La concertation n'est pas qu'une question d'actions mais surtout de **moyens et de méthodes que l'on met au service de ces dispositifs pour les rendre attractifs, compréhensibles par le plus grand nombre, interactifs, producteurs de débats**. Par exemple : Quels moyens et quelle animation pour rendre une réunion publique interactive ?

Le Conseil de développement souhaite qu'il en soit ainsi pour les dispositifs prévus par le Syndicat mixte du SCOT\*. Pour ce faire, il formule quelques propositions pour chacun des dispositifs (1).

Il propose aussi d'autres actions de concertation plus innovantes et originales pour la phase de concertation PADD et enquête publique, en s'appuyant sur un étalonnage de ce qui s'est fait dans d'autres territoires (2).

*\*Les moyens prévus : - publicités par voie de presse,- réunions publiques,- recueil via des registres placés dans les 6 EPCI,- site internet,- exposition sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD),- saisine des Conseils de développement de Lille métropole et du Pays Pévélois.*

## 1. RENDRE INTERACTIFS LES ACTIONS ET SUPPORTS DE CONCERTATION DEJA PREVUS POUR LE SCOT

> Les publicités par voie de presse (insertions légales) :

Il conviendrait de mener en parallèle une campagne de relations presse dans les médias locaux, en vue d'obtenir des articles de fond, voire d'un partenariat avec un quotidien local pour avoir une page spéciale avec des articles dédiés ponctuellement au SCOT.

> Les réunions publiques :

Il s'agit de les organiser sous forme de « Forums » interactifs avec une animation susceptible de rendre accessibles les concepts et le vocabulaire du SCOT.

Les **débats doivent porter sur des thématiques précises et être ciblés par type de public à associer** pour permettre aux acteurs, habitants, élus de s'exprimer selon leur sensibilité (environnement, emploi, développement économique, commerce, déplacements,...) et en fonction **d'objectifs identifiés en amont** : information et partage d'un diagnostic, débat sur un scénario pour le territoire, élaboration collective d'un document...).

Par ailleurs, pour ces réunions, quelques expérimentations sont possibles à l'image de ce qui s'est fait sur d'autres territoires :

- Des **visites de terrain** en amont de type « diagnostic en marchant » pour illustrer le sujet de la réunion publique.
- Des réunions dans des **lieux publics accessibles**, qui donnent du « sens » aux rencontres.
- Une **cartographie participative** (maquette, dessin, légos...) pour faire émerger les lieux qui font sens, les problématiques, les propositions,... (cf. expériences des agences d'urbanisme de Reims, Pays de Lorient, Montbéliard, Dunkerque,...). Par exemple, la question des figures métropolitaines évoquées dans la consultation internationale, peut être un sujet de concertation avec les habitants et acteurs du territoire en vue d'identifier collectivement les lieux qui font sens et autour desquels pourraient s'articuler l'aménagement du territoire.

- Une animation via **un jeu collaboratif ou jeu de rôle** : les participants se mettent dans la peau d'un élu, d'un habitant, d'un responsable associatif... pour débattre sur un projet ou un sujet et doivent trouver collectivement une solution (cf. ateliers d'élus animés ainsi pour le SCOT du Grand Clermont).
- En amont des réunions publiques : **communication locale** pour informer les publics ciblés des réunions avec un message impliquant pour leur donner envie de venir (tract/invitation toutes boîtes, annonce dans presse locale et dans le journal municipal, panneaux d'affichage,...).

#### > Les recueils d'avis placés dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

Il s'agit de les accompagner de supports explicatifs (maquette, panneaux d'affichages), voire d'une permanence « physique » ponctuelle avec une personne qui pourrait répondre aux questions.

#### > Le site internet et nouvelles technologies :

- Une rubrique « **Forum participatif** » laissant la possibilité de poser des questions, de recueillir des réponses à des questions précises (gestion des éventuelles réponses et du traitement des données à prévoir) et intégrant les NTIC au service de la participation.
- Une rubrique « **TV SCOT** » avec des reportages thématiques (eau, transport, habitat...) illustrant les enjeux pour le territoire (cf. appel à projet auprès des artistes locaux comme cela été réalisé pour le SCOT de Rennes).
- **Un questionnaire** type « *Enquête : Ma métropole demain ?* » pour amener les citoyens à s'interroger sur leur territoire et ainsi mieux cerner la vision des habitants, de ce qui fait sens pour eux en termes de lieux, de priorités... (cf. expérience SCOT Plaine Commune ou Agence d'urbanisme de Nantes).

#### > L'exposition publique sur le PADD :

- Une exposition en deux volets : une **exposition centrale** fixe et une **exposition itinérante dans un « Bus SCOT »** (bus Transpole aménagé) qui sillonne les communes de l'arrondissement de Lille et s'arrête dans des lieux publics. Elle est le support d'une démarche de pédagogie nécessaire auprès des habitants.
- Une large communication (presse, affichage municipal,...) pour informer les habitants et les acteurs du territoire de son existence.
- Un événement médiatique pour le lancement de l'exposition et le départ de la tournée du bus SCOT.

#### > L'enquête publique :

C'est un des temps forts permettant aux citoyens de s'exprimer directement. Les moyens de communication déployés devraient donc être adaptés à cet objectif.

Elle pourrait s'accompagner d'outils « **plus ludiques et interactifs** ». Par exemple : puzzle géant du territoire, maquette comestible, questionnaire sur la ville dans 20 ans, abécédaire de la métropole... Ces outils doivent permettre l'interactivité, l'accessibilité et la simplicité de l'information.

> Il apparaît nécessaire de constituer un « kit d'information/concertation » sur le SCOT qui servirait de support de communication de base lors de ces différents temps de rencontres. Ce kit (version papier et Cd rom) est composé par exemple d'une plaquette d'information sur le SCOT, d'un abécédaire permettant d'appréhender le vocabulaire de base, d'une carte de l'arrondissement de Lille...

## 2. PROPOSITIONS D' ACTIONS ET DE DISPOSITIFS PLUS INNOVANTS

Ces actions peuvent être envisagées pendant l'élaboration du SCOT ou pour animer la concertation après, dans la perspective de sa mise en œuvre et de sa révision.

### > Toucher les jeunes, acteurs de l'avenir du territoire :

Un dispositif de concertation spécifique avec les lycéens. Cette cible permet également de toucher les parents, les professeurs... Il s'agit d'organiser **un concours « Ma Métropole en 2030 »** autour de la question « Quelle métropole imaginez-vous dans 20 ans ? ». Les productions des lycéens s'appuieraient sur des supports variés (vidéo, dessins, maquette, maSCOT...) et seraient restituées dans une exposition publique.

**Le Conseil de développement propose de porter cette action de concertation et entreprend pour ce faire les démarches auprès du Rectorat.**

### > Randonnées ou Rallye SCOT (cf. expérience SCOT de Lorient)

Visites de terrain type jeu de piste pour découvrir le territoire en illustrant les problématiques du territoire : rando ville compacte, rando requalification des friches, aménagement pour le développement économique, étalement urbain, terres agricoles,...

### > Une pièce de théâtre d'une troupe métropolitaine sur le SCOT.

### > Une conférence de consensus :

Il s'agit d'un panel de citoyens représentatifs associés à différentes étapes de l'élaboration du SCOT ou dans le cadre de son suivi (cf. expérience SCOT pays de Montbéliard, région Nord-Pas de Calais pour les IDH ou Violle de Lille pour l'habitat).

### > Living Lab'urbain :

Un laboratoire d'expérimentation pour tester de nouvelles pratiques urbaines sur un groupe de citoyens. Ce laboratoire pourrait être hébergé dans **un lieu de concertation pérenne sur l'aménagement du territoire** comme le suggère l'équipe de la Consultation internationale A.U.C.

Que ce soit pour mettre en place les moyens techniques pour l'animation des dispositifs existants ou pour de nouveaux dispositifs innovants, il est nécessaire pour le Syndicat Mixte du SCOT de se faire **accompagner** pour concevoir une **méthodologie de projet** et l'animation de tels dispositifs de concertation.

### Pour aller plus loin...

Le Conseil de développement a identifié un dispositif qu'il pourrait être intéressant d'explorer pour le territoire eurométropolitain : **l'appel à projets IBA Emscher Park ou de celui lancé dans un cadre transfrontalier à Bâle** (IBA = Internationale bauausstellung ou Exposition Internationale d'architecture en français). Situé dans la Ruhr en Allemagne, l'IBA Emscher Park est une démarche de développement régional initiée par le Ministère du développement urbain du Land Rhénanie du Nord - Westphalie. De 1989 à 1999, cette initiative a permis de donner un second souffle à la région de la Ruhr fortement touchée par le déclin des industries du charbon et de l'acier. L'agglomération de Bâle en Suisse lance également un appel à projets « IBA Basel 2020 », concours d'idées sur quelques sites à potentiels de l'agglomération trinationale de Bâle.

# Contact

Equipe de coordination du Conseil de développement de Lille métropole

Te : 03 20 63 33 54

[conseildeveloppement@lillemetropole.fr](mailto:conseildeveloppement@lillemetropole.fr)